

---

## Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie*

---

### Quartier La Fauvette

*Mercredi 7 janvier 2026*

---

#### ❖ Composition de la tribune

- *Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence*
- *Mathieu Joyon, adjoint au maire en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain*
- *François jestin, adjoint au maire en charge du suivi des projets de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation, ainsi que des propriétés communales*
- *Xavier Milcent, chef de la Police municipale*

#### ❖ Services municipaux présents

- Allo Talence
- Stationnement
- Police municipale

#### ❖ Nombres de personnes présentes à la réunion : 40

### Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

En préambule, Monsieur le maire tient à excuser les absences de Madame Iriart ainsi que Monsieur le commissaire de police, tous deux retenus par obligations professionnelles.

Monsieur le maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100 km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus locaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants.

Monsieur le maire indique qu'une quinzaine de formulaires ont été retournés dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, pour près de 33 observations remontées aux services.

Il précise également qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

Monsieur le maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie
- Projets à l'échelle de la Ville
- Développement durable et déclinaison du Plan Vert *chez vous*
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités

Monsieur le maire met l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'usager grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés.

Monsieur le maire évoque enfin le rôle des conseils participatifs de quartier, l'instance de participation citoyenne.

## I. Tranquillité et sécurité publique

Monsieur le Maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régionale exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de la sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un plan Prévention et Sécurité.

Ce plan, qui constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité est échelonné sur toute la durée du mandat, afin de placer Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, en complémentarité avec les forces de sécurité nationale.

Monsieur le maire donne la parole au chef de la police municipale pour aborder les différents points de sécurité dans le quartier. Monsieur Milcent, chef de la Police municipale, se présente et explique le fonctionnement de la Direction sécurité et tranquillité publique. Celle-ci est composée de deux corps de métiers, policiers municipaux et agents de surveillance de la voie publique (ASVP), placés sous le commandement unifié du chef de la Police municipale.

Monsieur Milcent signale que pour mieux répondre aux besoins du territoire, la Police municipale est désormais présente sur le terrain dès 7h30 contre 9h auparavant. Il rappelle dans le même temps qu'une brigade de nuit opère jusqu'à 1h du matin, du mardi au samedi.

Monsieur Milcent énonce par la suite les axes prioritaires de la Police municipale en 2026, parmi lesquels l'accentuation des actions de proximité ainsi que des opérations liées au contrôle routier, la lutte contre les incivilités ou encore la poursuite des actions de surveillance dans le cadre du dispositif Opération Tranquillité absence (OTA). Il précise que deux contrôles route sont organisés chaque jour pour faire face aux délits routiers.

Monsieur Milcent décline quelques tendances statistiques sur l'année 2025, dans le secteur Cauderès. Il indique ainsi que 47 domiciles ont été surveillés dans le cadre de l'opération Tranquillité absence. Les agents ont réalisé une centaine d'interventions, principalement pour assistance à la personne, mais aussi pour des infractions au code de la route. La Direction a recensé deux procédures d'interpellation. Monsieur Milcent tient à préciser que la hausse de l'activité menée par la police municipale en 2025 ne correspond pas forcément à une augmentation des faits de délinquance sur le territoire mais bien au renforcement de la capacité d'intervention des agents.

En ce qui concerne les agents chargés de la surveillance de la voie publique, Monsieur Milcent signale que ses agents ont contrôlé pas moins de 14 000 véhicules sur la zone. Si la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé 308 chantiers, la Brigade anti-incivilités a quant à elle réalisé 120 interventions pour dépôt sauvage et quelques autres interventions relatives au taillage de haies, au désherbage ou encore à la gestion des bacs de collecte.

Monsieur le maire reprend la parole et précise le périmètre d'intervention de la Division Ouest de la police nationale, qui inclut la commune de Talence. Il souligne également l'étroite et précieuse relation qu'entretiennent les services de police avec la municipalité.

Monsieur le maire ne dispose pas des chiffres de la Police nationale sur le quartier mais partage le constat d'un bilan plutôt positif en matière de lutte contre la délinquance. De plus, la Ville de Talence n'a pas connu de débordements pour la troisième année consécutive en marge des festivités de la Saint-Sylvestre.

Monsieur le maire met également l'accent sur la plateforme en ligne [masecurite.interieur.gouv.fr](https://masecurite.interieur.gouv.fr), qui est le guichet unique pour toutes les démarches liées à la sécurité du quotidien (main courante et dépôt de plainte, prise de rdv en ligne, demande d'information, signalement, tchat instantané).

Enfin, Monsieur le maire indique que dans le cadre des actions de partenariat menées entre la ville de Talence et la Police nationale, le Major Rousse, délégué à la cohésion police-population, assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta, chaque premier mercredi du mois. Les permanences se font sur rendez-vous par téléphone au 06 32 72 48 76 ou par mail à l'adresse [patrick.rousse@interieur.gouv.fr](mailto:patrick.rousse@interieur.gouv.fr).

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

**Dégradation de nos voitures par des habitants de l'impasse Joseph Delord.**

Les dégradations et les vols roulottes sont en baisse sur toute l'année 2025. Ces faits sont majoritairement liés à une délinquance d'errance et donc difficiles à prévoir ou maîtriser, d'où la multiplication des patrouilles de surveillance de la police municipale pour dissuader tout passage à l'acte. Pour information, on dénombre 40 patrouilles, représentant 23h de présence, sur le quartier Cauderès en 2025.

**Stationnement de camionnettes sans bouger, trop longtemps dans notre impasse Joseph Delord.**

Pour intervenir sur un véhicule en stationnement abusif gênant la capacité de stationnement des riverains, il est primordial que les riverains contactent les services de la mairie, que ce soit la police municipale ou Allo Talence. Si le véhicule est abonné, un déplacement volontaire sera sollicité, dans le cas contraire un marquage sera effectué et le véhicule inscrit au programme d'enlèvement de la fourrière après sept jours.

**Comment s'opèrent désormais les contrôles en zone bleue qui semblent de plus en plus irréguliers au vu des nombreuses voitures stationnées sans disque ni permission concédée aux habitants talençais (habitants de Bordeaux pour la plupart fuyant le stationnement payant de la rue de Cauderès) ?**

Plus de 960 verbalisations pour des infractions au code de la route ont été dressées dans le quartier Cauderès en 2025, grâce notamment aux contrôles pluri-hebdomadaires effectués par les ASVP sur la zone bleue B. Un véhicule sans disque n'est pas forcément en infraction, car il s'agit le plus souvent d'un véhicule résident abonné, sans limitation de stationnement. Les véhicules non abonnés sont restreints à une durée de stationnement d'1h30. Les résidents talençais (côté impair) de la rue Cauderès sont des ayants droits de la zone B, au contraire des résidents bordelais (côté pair).

**Trop de véhicules roulent très vite rue Bourgès, surtout la nuit.**

84 verbalisations pour infractions au code de la route ont été relevées en 2025 rue Bourgès, essentiellement par les ASVP lors de leurs contrôles du stationnement et aussi par la PM lors des contrôles route. Toutes les infractions sont recherchées : vitesse, non-respect de la signalisation,

téléphone au volant, etc. Un radar pédagogique sera prochainement installé au niveau de l'entrée du cimetière pour dissuader les prises de vitesses et protéger le passage piéton.

#### **Rodéos de scooters bruyants qui atterrissent sur les voitures.**

Aucun signalement de rodéo motorisé dans le quartier n'a été remonté à la police municipale. C'est désormais un délit, l'auteur encourant une peine d'un an de prison, 15 000 € d'amende et la saisie de l'engin. Tout signalement peut être fait via la plateforme numérique Ma Sécurité.

#### **Plantes qui poussent sur les trottoirs sans arrêt saccagées.**

Problématique inconnue des services à ce jour. Nous allons voir avec le service Environnement et Paysage si les dispositifs de plantation volontaire peuvent être protégés.

#### **Sécuriser nos rues : vitesses excessives, cyclistes souvent en sens interdit.**

La généralisation des doubles sens cyclistes sur toute la ville permet un meilleur partage des usages et une réduction de la vitesse des véhicules. Parallèlement, la municipalité multiplie les contrôles route pour réguler toutes les infractions, y compris vélos et tout autre engin de déplacement motorisé (plus de 100 verbalisations faites par la PM en 2025). Pour finir, le territoire talençais est peu accidentogène : seulement six accidents corporels impliquant des vélos ont été recensés en 2024, par exemple.

#### **La résidence La Malvoisie a toujours du mal à faire respecter la propreté car nombreux de ses résidents considèrent la rue comme décharge.**

Deux caméras de vidéoprotection ont été installées sur la voie publique aux abords de la résidence avec notamment pour but de dissuader les dépôts sauvages et de retrouver les auteurs grâce à technologie LPI (lecture de plaques d'immatriculation).

#### **Régulièrement les bornes relais de vêtements ainsi que les conteneurs à verres servent de dépotoir. Les services de la Ville ainsi que ceux du relais sont toutefois réactifs.**

Depuis 2021 et l'intégration de la BAI, plus de 6 000 interventions liées aux dépôts sauvages ont été dénombrées sur toute la commune.

## **II. Cadre de vie**

Monsieur le maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service Voirie, ainsi que deux balayeuses, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs, mis en place gratuitement par la Ville, permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants.

C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par la balayeuse, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte. Monsieur le maire précise que le passage de la benne associée aux habitants du quartier Caudérès, correspondant au secteur 7 et située au niveau de l'impasse du Colonel Moll, aura lieu le mardi 13 janvier prochain.

Monsieur le maire met l'accent sur le service d'enlèvement des tags et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84. Il

précise que la Ville mène actuellement une campagne active d'enlèvement de tags, avec le recrutement d'un agent dédié et l'achat d'une sableuse.

Monsieur le maire déplore le nombre très important de dépôts sauvages sur la commune et précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

Monsieur le maire signale également le déploiement en cours, en lien avec les services métropolitains compétents, des bornes à déchets alimentaires (BADA) sur le territoire. Il précise que les biodéchets sont méthanisés dans le Médoc avant d'être réinjectés dans le réseau Régaz et que la Ville distribue des kits de bienvenue, comprenant notamment un bio-seau et des sacs Kraft.

Enfin, Monsieur le maire indique qu'un nouveau centre de recyclage mobile a vu le jour en remplacement de la boîte à dons située rue Curie. Depuis le 25 octobre, la recyclerie mobile, déployée par Bordeaux métropole, propose désormais deux rendez-vous mensuels, de 10h à 18h, chaque deuxième lundi du mois sur la place Aristide Briand et chaque quatrième samedi du mois, place Alcalá de Henares.

***Un habitant se plaint de la propreté dans la rue de Cauderès ainsi que sur les boulevards. Monsieur le maire signale que ces lieux se trouvent sur le domaine de Bordeaux et que donc la Ville de Talence n'est pas compétente en matière de propreté pour intervenir.***

### III. Les projets à l'échelle de la Ville

Monsieur le maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

#### ✓ La rénovation du stade nautique Henri Deschamps

Ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 23 millions d'euros, est accessible aux Talençais à un tarif préférentiel, avec un prix moyen avoisinant les quatre euros. Monsieur le maire signale que l'infrastructure accueille les élèves des lycées, collèges et écoles primaires talençaises, avec pas moins de 46 sessions organisées du CP au CM2.

Monsieur le maire précise que le bassin extérieur du stade nautique restera dorénavant ouvert toute l'année, y compris en période hivernale grâce à l'installation d'une chaufferie biomasse située à proximité. Ce sera le seul bassin olympique extérieur chauffé du département.

Monsieur le maire annonce également l'engagement de la Ville dans la lutte contre les noyades, avec la participation chaque semaine de 50 élèves des écoles Albert Camus et Saint-Exupéry et 8 maîtres-nageurs à une classe bleue, dont le but consiste à intervenir dès 4 ans pour appréhender le milieu aquatique, mettre en œuvre une démarche pédagogique précise ainsi qu'accompagner et former les professionnels.

#### ✓ **Les nouveaux équipements sur la plaine des sports de Thouars**

Parmi tous les projets, Monsieur le maire signale la réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard ainsi que la livraison d'un nouveau bâtiment comprenant notamment une piste d'athlétisme couverte, une salle de musculation ou encore un dojo municipal. Il présente également les deux terrains couverts de padel, le skatepark paysager ainsi que la toute récente piste de pumptrack.

#### ✓ **Le projet du grand Peixotto-Margaut**

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec l'implication des professionnels, des habitants et des étudiants. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qui l'avait été conçu à l'origine au XVIIIème, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs.

Monsieur le Maire précise que les travaux de la nouvelle guinguette avancent à grands pas et signale par la même occasion l'inauguration de la première phase d'aménagement du Grand Peixotto Margaut le samedi 28 février prochain.

#### ✓ **Une nouvelle cuisine municipale**

Talence a ainsi fait le choix de construire au sud de la commune un nouveau lieu de production pour y transférer, à l'horizon de la rentrée 2027, l'équipement actuel. Neuf et plus moderne, il sera conforme aux normes les plus strictes en matière de restauration mais également d'environnement, et accueillera une ligne de production supplémentaire. Il permettra à la fois d'augmenter le nombre de repas servis, de répondre aux nouvelles attentes des parents et enfants comme de poursuivre notre lutte contre le gaspillage alimentaire.

#### ✓ **Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques**

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse ainsi que le service culturel de la Ville.

Ce projet ambitieux, doté d'un budget de 15 millions d'euros, verra un nouveau bâtiment dédié aux enseignements construit à l'arrière de la parcelle afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200 m<sup>2</sup> permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée

#### ✓ **Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville**

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Le Planétarium, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie. Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

#### ✓ **Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026**

Monsieur le maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie. Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

Monsieur le maire informe que quatre places ont déjà été réaménagées et que trois autres feront l'objet d'un réaménagement à l'horizon 2025. Il met l'accent sur la requalification de la place du Forum, dont la première phase d'aménagement a débuté en cette rentrée 2025.

Monsieur le maire signale également le réaménagement de la place Franklin, qui a été inauguré récemment.

#### ✓ **L'embellissement du cours Gambetta Libération**

Treize nouveaux points de fleurissement ou de végétalisation seront réalisés entre le giratoire Roul Libération et la barrière Saint-Genès afin de favoriser le verdissement de cet axe structurant. Avec ce

nouveau projet, ce ne sont pas moins de 2 300 m<sup>2</sup> de terrains qui seront désimperméabilisés, avec 12 arbres, 70 arbustes et 500 vivaces plantés.

Monsieur le maire signale que le palmarès 2025 du Conseil National des Villes et Villages Fleuris a consacré Talence avec une quatrième fleur, soit la plus haute distinction. Cela récompense à la fois la qualité du cadre de vie, la cohérence des aménagements et l'engagement des services municipaux. Cette 4<sup>e</sup> fleur, détenue par moins de 300 villes en France, fait de Talence l'une des trois seules communes de Gironde à atteindre ce niveau d'excellence.

***Un habitant s'interroge sur les nombreuses maisons abandonnées disséminées un peu partout dans la ville, notamment rue Lamartine, et se demande si la municipalité ne peut pas imposer aux propriétaires de les occuper.*** Monsieur le maire indique que le droit à la propriété privée, sauf en cas de nécessité publique, est un principe constitutionnel qui confère à chaque propriétaire le droit de disposer de l'usage exclusif d'un bien.

***Un habitant propose la végétalisation de la placette située en bas de la rue de Cauderès.*** Monsieur le maire informe que cette petite place va être réaménagée et ses usages complètement repensés dans le cadre de la requalification de la route de Toulouse.

Monsieur le maire décline en suivant le dispositif ***Vert chez vous***, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026.

Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
  - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
  - Végétaliser 100 % des cours d'écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
  - Réaménager 7 places du quotidien
  - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
  - Créer des micro-forêts urbaines

Monsieur le maire revient sur le calendrier de végétalisation des cours d'écoles et cite pêle-mêle quelques-unes des actions mises en place en matière de développement durable par la MDD, avec la distribution gratuite de végétaux, les ateliers de compostage, l'opération Trottoirs Vivants ou encore la labellisation de trois parcs publics par la LPO.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

***Pourquoi la verdure à l'angle de la rue de Bourgès et Henri Sicard, devant les conteneurs à verre, a-t-elle disparu ?***

*À la suite de dégradations sur les végétaux et la structure, nous allons reprendre le projet, réaliser les travaux de réparation avant de replanter des végétaux.*

***De nombreux espaces verts merci ! S'ils sont aménagés pour les enfants, cela permet d'avoir à proximité des terrains de jeux pour enfants et familles.***

*Nous créons et réalisons dès que possible sur les espaces disponibles de la commune.*

Monsieur le maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la récente ouverture de la **Maison des solidarités**.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Solidarités est un lieu polyvalent permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

Monsieur le maire aborde le plan Petite enfance, que la municipalité va décliner sur les trois prochaines années autour de dix thématiques :

- Augmenter le nombre de places en crèches
- Aider les MAM à s'installer
- Multiplier les lieux d'accueil des ASMAT indépendantes et des enfants
- Augmenter les activités pour les 0-3 ans
- Soutenir la fonction Employeur / Employé
- Création d'une maison de l'enfance
  
- Mettre en place une garde aidée sur des horaires atypiques
- Mieux accueillir les nouveaux parents et les assistantes maternelles
- Proposer une semaine de l'enfant dans la Ville
- Mettre la santé au cœur des préoccupations

Monsieur le maire informe que depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les jeunes parents talençais recevront un carnet de trois chèques de 10 € chacun valable pour des achats sur la commune dans les secteurs de l'alimentaire et de l'hygiène. Pour récupérer ces chèques, il suffit de se signaler à la Maison de la petite enfance en tant que jeunes parents afin de participer à l'une des cérémonies trimestrielles au cours desquelles lesdits chéquiers seront distribués.

Monsieur le maire signale le lancement des travaux pour l'extension de la crèche l'îlot des enfants. Cette structure proposera à terme 16 places supplémentaires et bénéficiera de meilleures performances énergétiques, tout en conservant son bâti en pierre.

Monsieur le maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- La distribution de calculatrices et dictionnaires aux élèves talençais
- Le permis solidaire et la plateforme du bénévolat
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique

➤ Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères

Monsieur le maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec actuellement les soirées Equinoxes tous les vendredis du mois de septembre, mais également le festival ODP Talence, Talence Estival, ainsi que Talence en lumières et Drôle de Noël.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, Monsieur le maire précise que Talence poursuit son engagement pour un développement équilibré et durable. Sans augmenter les impôts pour la dixième année consécutive, elle maintient un haut niveau de service public et investit massivement dans des projets structurants, tout en intégrant une forte dimension écologique, notamment dans ses actions du quotidien.

La Ville de Talence présente ainsi un budget global de plus de 88 millions d'euros, dont 25 millions d'euros sont alloués à la section investissement et 6,5 millions d'euros de soutien renouvelé au CCAS ainsi qu'aux associations locales. Monsieur le maire précise également que, depuis 2014, la Ville s'est désendettée à hauteur de 15 millions d'euros.

## II. Voirie, stationnement et mobilités

Monsieur le maire poursuit avec la thématique des mobilités et notamment la réouverture de la halte ferroviaire à la gare de la Médoquine, le 21 septembre dernier. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin. Elle sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

Monsieur le maire présente une carte de Talence avec notamment les trois liaisons de Bus express qui desserviront à terme le territoire d'ici à 2027 et poursuit en abordant différents points relatifs à la voirie, avec :

- La politique municipale en matière de déplacements doux et notamment la présence de 34km de cheminements cyclables à travers le territoire
- La sécurisation des passages piétons et l'implantation d'arceaux à vélos et/ou de bacs végétalisés

Monsieur Jestin amorce la thématique sur la voirie et précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000 € de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1 km de voirie, sur les 200 km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

**Quelles interventions ont été réalisées sur les réseaux électriques depuis la panne géante qui a affecté notre secteur cet été à la suite de la surchauffe du réseau enfoui ?**

Nous n'avons pas ce type d'information, il convient de contacter le gestionnaire du réseau directement.

**Un apport en gravier est nécessaire pour l'entretien du chemin qui relie la rue Paul Doumer à la rue Auguste Comte, qui sert en partie de stationnement zone bleue ?**

Les services vont regarder la situation.

**À mobilité réduite et ayant la carte invalide à vie, je souhaiterais qu'il y ait une place handicapée dans ma rue, dans la portion du 16 au 20. Je constate que la rue du Colonel Moll, où habitait l'ancien Maire Monsieur Deschamps, il y a bien une place réservée aux handicapés et la largeur de la rue est identique à la mienne. Comment se fait-il que dans ma rue il n'y ait pas de place réservée pour les personnes handicapées ? Cela me rendrait service, mes deux filles me véhiculant pour mes rendez-vous médicaux car elles sont parents-aidants. Par avance, je vous remercie de faire le nécessaire.**

Pour information toute demande de ce type doit être adressée à la mairie, qui se charge ensuite de transmettre systématiquement aux services de la métropole, qui instruisent les dossiers. Si d'anciennes places, qui ne sont plus aux normes à présent, subsistent, il n'est toutefois pas possible d'en refaire à l'identique aujourd'hui tout simplement car ces normes ont changé.

**Le cours Gambetta manque d'une piste cyclable sur sa totalité. La partie partagée piétons, vélos, deux roues motorisés et voitures, proche de la barrière Saint-Genès, est très dangereuse.**

De nombreuses études ont été réalisées à ce sujet. Il n'y a pas la place sauf à passer le cours Gambetta en sens unique, ce qui isolerait un quart de la ville donc ce n'est pas envisageable.

**La passerelle piétonne du passage Fontan mérite d'être rénovée. Les escaliers également car ils sont abîmés et peuvent être dangereux.**

Nous avons signalé à de très nombreuses reprises depuis deux ans cette situation. Cela reste complexe car la refaire imposerait de la mettre aux normes PMR ce que l'on ne sait pas faire avec la longueur des rampes.

**Demande de solution au sujet de la circulation rue de Balzac, partiellement en double sens (entre la rue Freycinet et la rue Louis Bordier) alors que la voie est étroite rendant difficile les croisements de voitures. Idem pour la rue Deluns Montaud. Je propose que la rue de Balzac soit en sens unique entre la rue Freycinet et la rue Gay, dans le sens nord/sud et la rue Deluns Montaud en sens unique du sud vers le Nord. Je rappelle que la quasi-totalité des rues étroites du quartier sont déjà en sens unique.**

La rue de Balzac reste un peu plus large malgré tout. Nous n'avons pas eu d'autres remontées que celle-ci. À notre sens, un passage en sens unique entraînerait une accélération importante de la vitesse de circulation. Nous allons rester attentif à de nouveaux signalements et le cas échéant nous lancerons une concertation.

**Une zone 30 s'impose pour améliorer notre cadre de vie (tissu urbain dense, rues étroites, etc.).**

Cela pourra être mis à l'étude mais il n'est pas certains que cela apporte réellement un grand changement. Malheureusement les panneaux ne modifient pas le comportement de certains utilisateurs.

### **Améliorer la visibilité du débouché rue Gérard Blot sur Suzon.**

Cela a été déjà demandé et nous avons regardé. Cela ne pourrait se concevoir que par la suppression du stationnement mais celui-ci est déjà en recul et l'équilibre avec le nombre de places de stationnement est déjà fragile.

**La rue Jean Jaurès, Bourgès, Goblet, est une rue très (trop) passante alors qu'à la base il s'agit de petites rues. Les rues sont de mauvaises qualités et représentent un danger pour les vélos, les voitures doublant régulièrement sans visibilité ! Il y a donc un vrai sujet sur la coexistence voitures / vélos sur cet axe-là.**

Il est difficile d'enlever la coexistence des modes de déplacements et il n'y a pas assez de largeur pour améliorer les choses en dehors de la voirie elle-même. Nous avons déjà refait quelques rues dans le quartier et allons continuer au fur et à mesure de nos possibilités. Un état des lieux de toutes les rues a été fait il y a six ans. Il conviendra de le refaire pour actualiser les priorités.

**La portion de rue Jean Jaurès sur laquelle nous nous trouvons est régulièrement le théâtre de voiture qui roulent très vite (plus de 50km/h) alors que les trottoirs sont étroits. Pourquoi ne pas installer des chicanes ou des grosses bosses pour casser la vitesse ?**

Il n'est pas envisageable d'aménager des "grosses bosses" car des normes particulières s'appliquent. Nous allons remettre un radar pour objectiver la situation.

**Remise en état de la voirie par les artisans.** À la suite des travaux faits chez des particuliers, les artisans nettoient leur matériel ou font couler le reste de ciment le long des canalisations créant des bouchons ou des butés. L'eau de pluie ne s'écoule plus et créé des énormes flaques d'eau. Pourrait-il y avoir des contrôles de fin de chantiers ? De ces agissements il y a quelques années, notre cave a été inondée par les eaux usées car un bouchon s'était formé à la suite de travaux.

Les chantiers sont contrôlés régulièrement par les ASVP et la Brigade anti-incivilités, auprès desquels vous pouvez faire directement appel si une telle situation se renouvelait.

**Lors de la dernière réunion PVPV dans le quartier, une question sur la détérioration de la rue Denfert Rochereau avait été posée. M. Le Maire a évoqué, ce jour-là, de faire étudier l'état de cette voirie afin d'apporter des solutions aux doléances exprimées. Pouvez-vous avoir des précisions sur ce dossier ?**

Un radar a été installé rue Denfert Rochereau du 21 avril 2025 au 4 septembre 2025 pour donner suite au signalement dans cette rue. Il s'avère que 85% des véhicules circulent à moins de 26km/h dans cet axe limité à 50km/h. Aussi, on observe une moyenne de 135 véhicules par jour dans le sens Suzon > Gayet contre 32 véhicules par jour dans le sens inverse, ce qui correspond à un flux de véhicules très faible. De plus, cela va à l'encontre de la situation de shunt pour éviter le feu tricolore de la route de Toulouse, au croisement de la rue de Suzon, en venant de Tarégua ou de Cauderès, décrite par les riverains.

Concernant l'affaissement, il est avéré mais pas dangereux, tout comme les trottoirs, côté impair, qui ne sont pas tout neufs mais après visite des services sur place, il n'y a pas de problème de sécurité.

La réunion se termine à 20h autour d'un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu dans le quartier Saint-Genès, le mardi 3 février prochain.

\*\*\*